

AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 5 septembre 2023 à 18 h 30, les règlements suivants :

- Règlement modifiant le Règlement autorisant l'implantation du CPE « Les maisons enjouées » au 8410, rue Sherbrooke Est (RCA02-27015) (RCA02-27015-1), en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ, c. S-4.1.1).
- Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs exercice financier 2023 (RCA22-27002), afin d'ajouter les tarifs de la programmation d'automne du Centre Pierre-Charbonneau (RCA22-27002-1).

PRENEZ EN OUTRE AVIS que les règlements sont maintenant en vigueur.

Toute personne intéressée peut consulter les règlements mentionnés ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

FAIT À MONTRÉAL, CE 11^E JOUR DE SEPTEMBRE 2023.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Olga Sacaliuc